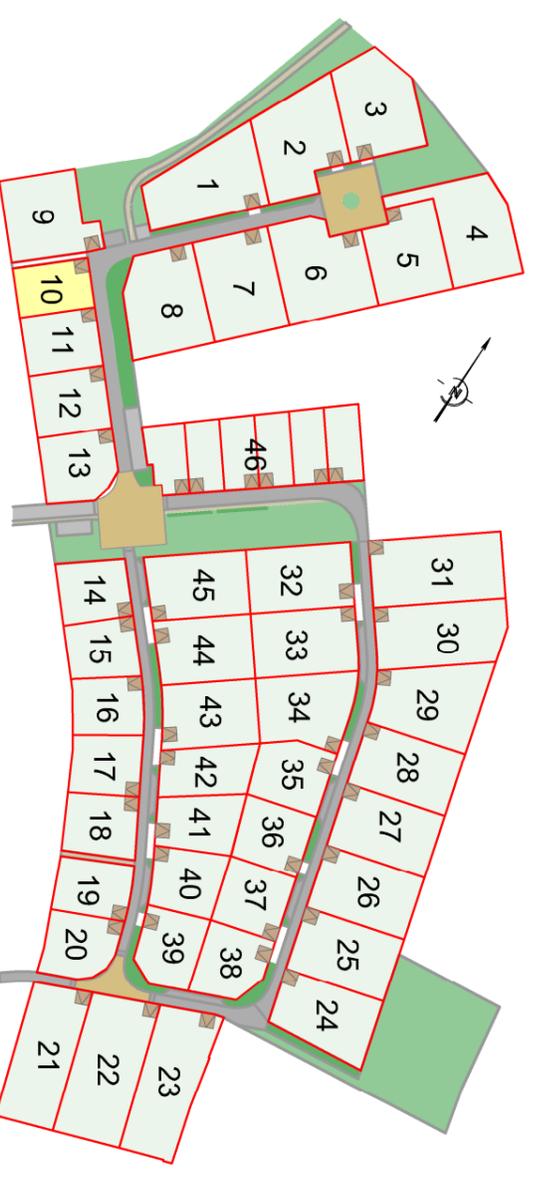


# DEPARTEMENT DE L'EURE COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

Rue du Chêne - Rue de la Bergerie - Rue des Pommiers  
Parcelle cadastrée B n°1429

## PLAN DE VENTE Lot n° 10

Permis d'aménager  
Réf. : PA 27537 20 A0001  
Surface plancher: 150 m<sup>2</sup>



Maître  
d'ouvrage

Société AMEX  
3 Rue de la Sente - Les Esarts  
78530 GRAND-COURNONNE  
☎ 02.35.18.00.21

Géomètre  
Expert

AGÉOSE  
Voie du Futur  
89322  
27100 VAILLY-DE-REUIL-CEDEX  
☎ 02.32.40.05.13

Bureau  
d'études VRD

SODEREF  
Agence Normandie  
Rue Karl Heine Bringer  
27950 SAINT-MAKEL  
☎ 02.32.71.01.09  
☎ 02.32.51.18.32

Bureau  
d'études HYDRO

&COTONE ING&NIERIE  
8 Rue du Docteur Sirey  
78000 LE HAVRE  
☎ 02.76.32.85.21  
☎ 08.11.38.29.63

Architecte



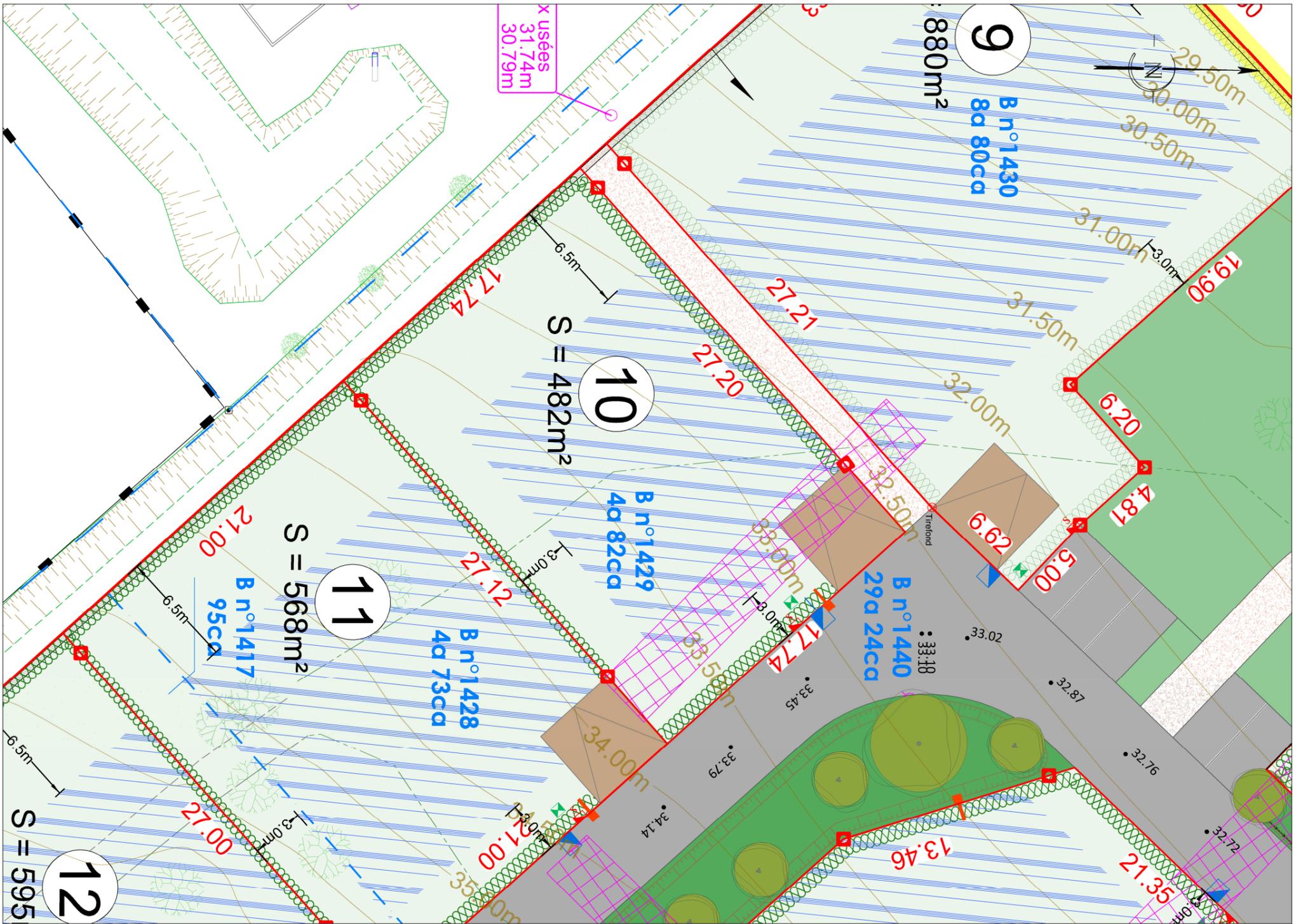
ARC-EN-TERRÉ  
Architecte de Paysage  
9 Rue de Seine  
76113 SAHURS  
☎ 02.35.32.82.27

Echelle : 1/250 ème

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ESQ	A	Edition initiale	18/09/19
AVP	B	Modification	01/02/22
PRO	C	nouvelle numérotation parcellaire	12/07/22
DCE	D	Modification	18/09/23
EXE	E		
...	F		
...	G		

Dossier n° 190716

NOTA : Système des coordonnées planimétriques rattachées au RGF 93 (CC49)  
Les altitudes sont rattachées au NGF système IGN 1989



**LEGENDE :**

- : accès existant
- : bordure + caniveau
- : mur
- : clôture
- : haie
- : haie
- : Références cadastrales
- : application cadastrale
- : borne ancienne
- : borne nouvelle
- : cotation linéaire (distance à l'horizontale en mètre)
- : limite de propriété
- : courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)
- : cote de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)

**LEGENDE IMPLANTATION REGLEMENTEE :**

- : Zone constructible
- : Accès au lot
- : Position entrée charretière obligatoire : Aire de stationnement privative non close (réalisation à la charge de l'acquéreur)

Les abris de jardins ne sont pas soumis au règlement graphique du lotissement et devront être implantés dans la partie arrière des lots. Il est donc interdit d'implanter un abri de jardin entre la façade principale de l'habitation et la voie publique de desserte des lots.

**LEGENDE RESEAUX :**

- : Regard de branchement 40x40 (tampon béton)
- : Citerneau
- : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"
- : Candélabre
- : Regard de branchement eaux usées
- : Regard de branchement eaux pluviales

**LEGENDE PROJET :**

- : Chaussée & stationnements en enrobé noir
- : Plateau surélevé en enrobé brun
- : Trottoir en enrobé brun
- : Béton
- : Sentes/Trottoirs en stabilisé
- : Côte projet

**LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :**

- : Engazonnement
- : Noues & bassins
- : Haies à planter à la charge des acquéreurs voir PA10 écrit et PA 8,7 plan des espaces verts

**LEGENDE FOUILLES :**

- : Zone d'emprise du diagnostic archéologique
- : Zone d'emprise des fouilles archéologiques réalisées (profondeur indicative)

**Nota :** Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

**Nota\* :** Les altimétries de la future voirie et des seuils d'entrée sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront être contrôlées après travaux.

**Nota\*\* :** La topographie reflète l'état du terrain avant travaux.

**Nota\*\*\* :** Les positions et l'altimétrie des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront être contrôlées après travaux.

**Nota\*\*\*\* :** Un massif drainant pour la gestion des eaux pluviales est à réaliser à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA 10.1).